

République française

Département de l'Hérault

Commune  de Rosis

Séance du 1er septembre 2014

Membres présents: M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI – Daniel BOURDON – Germain FARENQ - Anne MAUREL- Stéphane SAUTEREL– Sébastien ALLIES– Moïse ROQUES

Membre(s) absent(s) excusé(s) : – Mme Magali CAZALS (pouvoir à Jacques Mendes). Mlle Nathalie MENDES (pouvoir à René Magnaldi). Mme Arlette ARAGON (pouvoir à Germain Farenq)

Secrétaire de séance : Sébastien ALLIES.

ORDRE DU JOUR

1. *Approbation du PV de séance du Conseil Municipal*
2. *Adhésion à l'Association des communes forestières*
3. *PEFC - Renouveau de l'adhésion de certification de gestion forestière*
4. *Projet d'élaboration d'une nouvelle architecture du site internet communal*
5. *Projet d'effacement des réseaux aériens ERDF et France Télécom*
6. *Budget 2014 – Décision modificative N° 1*
7. *Budget 2014 – Décision modificative N° 2*
8. *Lettre injonction adressée à l'artisan en charge des travaux de l'église de Douch*
9. *La combe d'Andabre - devis de travaux supplémentaires habitation Selfa*
10. *Examen de CU refusés par la DDTM*
11. *Travaux 1^{ère} éclaircie de la forêt communale*
12. *Participation au concours « nos Moulins ont de l'Avenir ».*
13. *Réalisation d'un livret sur le fonctionnement du Moulin de Lafage*
14. *Chaudière de Douch – demande de subvention réserve parlementaire sénateur.*
15. *Fêtes votives- Rappel des règles d'ouverture des débits de boisson*
16. *ARS – Schéma d'AEP*
17. *CCMHL-Notification du FPIC*
18. *Etude préalable sur le site majeur massif du Caroux et gorges de l'Orb et du Jaur*
19. *PLU – Réunion pour mise au point avec archi communauté*
20. *Etude préalable mise en œuvre OPAH*
21. *Cession de foncier non bâti vente GIL/REIMAT*
22. *Hébergement locatif communal – Modification du montant du loyer*
23. *Rando communale*
24. *Programme des déplacements du Maire*
25. *Elections sénatoriales*
26. *Ecosite – 15 000ème visiteur*
27. *Questions diverses*



Flashez ce Q R code et accédez directement au site internet de la commune de ROSIS



TABLEAU DE BORD DU SITE INTERNET

<http://www.rosis-languedoc.com>

Fréquentation du site -

Mois de JUIN 2014 = 5 077 Visites

Mois de JUILLET 2014 = 5 926 Visites

Mois d' AOUT 2014 = 9 789 Visites

Fréquentation du site - pour l'année 2013 = 59 888 Visites

**La Maison du Mouflon et du Caroux à Douch est ouverte
tous les jours de 14 à 18 h, sauf le Mardi.**

Nombre de visiteurs depuis le 15 avril 2014 à ce jour 31.8.14 = 3 898 visiteurs

1 - APPROBATION DU PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2014

Monsieur le MAIRE propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu de la séance du dernier Conseil Municipal du 2 Juin 2014.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

Avis du Conseil: *Le Conseil à l'unanimité adopte le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 juin 2014.*

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention: /

2 – PROJET D'ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE L'HERAULT

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil qu'en tant que propriétaire forestier, nous sommes concernés à plus d'un titre par la forêt et la filière bois et le réseau des communes forestières apporte conseils et assistance au différents niveaux : Comme propriétaire forestier, comme aménageur du territoire et de l'espace et comme maître d'ouvrage dans la réalisation de chaufferie automatique bois comme ce fut le cas pour la chaufferie automatique de Douch que nous allons mettre en place prochainement.

Il indique que pour ces différentes raisons et afin de soutenir les actions en faveur du développement de la filière bois sur l'Hérault, il y a lieu d'adhérer à l'association des communes forestières du département de l'Hérault, permettant ainsi de manifester notre soutien à cette action en faveur du développement économique, social et environnemental de notre territoire.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer.

Avis du Conseil: *Le Conseil unanime émet un avis favorable à l'adhésion de la commune aux communes forestières de l'Hérault.*

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention: /

3 – PEFC - RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE CERTIFICATION DE LA GESTION FORESTIERE

Monsieur le MAIRE expose aux membres du Conseil la nécessité pour la commune de renouveler son adhésion au processus de certification PEFC Programme de Reconnaissance des forêts certifiées afin d'apporter au produit issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Il propose donc aux membres du Conseil de renouveler l'adhésion de la forêt que la commune possède en Languedoc Roussillon, au programme de reconnaissance des forêts certifiées PEFC pendant 5 ans.

Il demande aux membres du Conseil l'autorisation de renouveler l'adhésion et à signer tout acte afférent.

Avis du Conseil: *Le Conseil autorise le Maire à renouveler l'adhésion et à signer tout acte afférent.*

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention: /

4 – PROJET D'UNE NOUVELLE ARCHITECTURE DU SITE INTERNET COMMUNAL

Monsieur le MAIRE indique aux membres du Conseil qu'il est nécessaire compte tenu des nouveautés techniques d'utilisation de « la toile », de reconstruire une nouvelle architecture de notre site internet qui date de l'an 2000, qui n'est plus d'actualité et doit être être refondé en totalité.

Il indique que le site internet de notre commune est un élément de communication important qui permet de valoriser la commune ainsi que les programmes d'actions que nous mettons en place. A terme, nous devons envisager que les réservations de nos hébergements puissent se faire par l'intermédiaire du site.

Il précise que le site internet de notre commune www.rosis-languedoc.fr est en progression constante et fait l'objet de plus de **5 000 visites** mensuelles. au mois d'août le nombre de visites a explosé puisque nous avons enregistré ce mois d'août 8000 visites soit plus de **3 000 visites** que les autres mois.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir adopter le devis de refondation du site proposé, qui s'élève forfaitairement à **2 500 €**. Le montant de l'entretien et de l'actualisation du site s'élève à **600€** par an.

Il demande au membre du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce projet, de l'autoriser à engager la dite dépense et d'en délibérer.

Avis du Conseil: *Le Conseil émet un avis favorable à la création d'un nouveau site et autorise le Maire à engager la dépense nécessaire à sa création et à son entretien.*

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention: /

5 – PONT VIEUX – PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS ERDF ET FRANCE TELECOM

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil De la visite que vient d'effectuer le Président de la commission d'électrification de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc de Claire Guibert technicienne et des responsables d'Hérault Energie venu à notre rencontre pour évoquer avec nous quel sont nos besoins en matière d'électrification rurale.

Il s'avère qu'hormis la mise en sécurité d'une armoire et le renforcement de ligne de Compeyre jusqu'à l'habitation JB Durand dont les travaux débiteront en début d'année prochaine, le dossier concernant les travaux d'effacement des réseaux électriques qui sont de la compétence communautaire n'ont pas été retenu compte tenu du montant élevé de la dépense qui s'élève à plus de **100 000€**.

Il précise qu'en ce qui concerne l'effacement du réseau France Télécom qui est particulièrement dense, est de la compétence de la commune .Le montant des travaux à charge s'élève à près de 40 000€ et ne bénéficie que d'une aide dérisoire du CG34.

Il indique que la commune qui vient de terminer les travaux du pont vieux et qui a de nombreux projets en cours, n'est pas en mesure de financer une telle dépense et se doit de reporter ce dossier.

Par contre une étude pour l'éclairage indirect du pont peut être envisagée .Elle vous sera proposée dès qu'elle nous sera présentée.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ces dossiers.

Avis du Conseil: *Le Conseil prend acte et approuve la décision du Maire de sursoir provisoirement à ce projet et l'autorise à envisager la mise en place d'un éclairage pour valoriser cet ouvrage d'art.*

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention: /

6 – BUDGET 2014 - REGULARISATION COMPTABLE - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le MAIRE indique aux membres du Conseil que suite aux observations formulées par le receveur du trésor public, qu'il y a lieu de modifier l'affectation des résultats des dépenses d'investissements suivantes inscrites au BP 2014 :

En 0022 = - 228 €

7022 = + 228 €

1068 = - 228,13 €

1323 = + 228,13 €

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à appliquer la décision modificative n° 1 proposée et d'en délibérer.

Avis du Conseil: *Le Conseil adopte la DM proposée.*

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention: /

7 - BUDGET 2014 - REGULARISATION COMPTABLE - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le MAIRE indique aux membres du Conseil que suite aux observations formulées par le receveur du trésor public, il y a lieu de modifier les dépenses et recettes d'investissements suivantes inscrites au BP 2014.

Dépenses d'investissements : n°1641 = 11417€ - n° 2138 = -103 = 6000€ - n° 2188 – 119= + 2500€ - n°2138 = - 181 = 9783€ - n° 165 = +300€

Recettes d'investissements : n° 1641= - 181 + 30 000€

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à appliquer la décision modificative n° 2 proposée et d'en délibérer.

Avis du Conseil: *Le Conseil adopte la DM proposée.*

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention: /

8 – PRESBYTERE DE DOUCH - LETTRE D' INJONCTION SUITE AUX CARENCES DE L' ARTISAN

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil que les travaux de restauration du Presbytère de Douch sont interrompus depuis près de 15 mois, l'artisan particulièrement insouciant et malgré de nombreuses et incessantes relances pour qu'il continue le chantier, n'a toujours pas repris le travail.

Il précise qu'il vient d'adresser un courrier à Monsieur Laurent Poivey afin de connaître les raisons qui motivent l'abandon de restauration du chantier du presbytère de l'Eglise de Douch pour lequel nous l'avions engagé en 2012 et octroyé un premier financement.

Il indique que cet abandon de chantier a eu pour conséquence, l'effondrement d'une partie de la toiture du presbytère occasionnant de ce fait, des dégradations importantes à l'intérieur, notamment lors d'épisodes neigeux ou pluvieux.

Il indique que confrontée à une telle situation il vient d'adresser à l'intéressé par lettre recommandée une injonction pour une reprise des travaux immédiate sous peine de poursuites.

Avis du Conseil: *Le Conseil unanime approuve la décision du Maire et l'invite à saisir la justice si l'intéressé ne répond pas à nos injonctions.*

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention: /

9 – LA COMBE D'ANDABRE - DEVIS DE TRAVAUX DE RENOVATION DE L'HABITATION SELFA

Monsieur le MAIRE informe aux membres du Conseil que **Les travaux de restauration de la maison Selfa à la Combe d'Andabre (Réfection de la toiture)** dans laquelle sera intégrée une isolation thermique conforme aux normes en vigueur qui a été financée à hauteur de 70 % par Hérault Energies 34.

Il indique que le contenu de l'habitation (mobilier, denrées alimentaires linge de maison etc... a été débarrassé en totalité pour permettre à l'artisan M. Julien Barthes de réaliser les travaux.

Il indique en outre, qu'un devis de travaux pour la démolition du plafond, l'enlèvement des poutres sous la toiture anormalement basse et l'évacuation des gravats a été sollicité, il s'élève à **1 500€ HT**.

Il précise également vous sera présenté prochainement l'étude nécessaire à l'obtention de financement pour réaliser les travaux d'isolation et d'agencement de cette habitation.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir l'autoriser à engager la dépense proposée pour la rénovation de cette maison.

Avis du Conseil: *le Conseil prend acte de l'information et autorise le Maire à engager la dépense nécessaire au projet de démolition du plafond d'un montant de 1500€.*

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention: /

10- EXAMEN DES « CU » REFUSES PAR LES SERVICES DE LA DDTM DE L'HERAULT

Monsieur le MAIRE propose aux membres du Conseil du courrier que vient de lui adresser Monsieur Dominique Flambard qui a déposé un CU « A » dans le cadre d'un projet de construction d'une miellerie à laquelle serait annexée une maison d'habitation.

Il indique que cette demande de CU a fait l'objet d'un refus de la DDTM de l'Hérault, au motif entre autre, d'habitat dispersé. Il rappelle aux membres du Conseil que nous avons accompagné la demande de l'intéressé d'une délibération motivée de soutien à ce projet.

Il indique qu'il en est de même pour le CU déposé par Mme Chastang à la Combe d'Andabre dont le projet se trouve tout proche d'habitations existantes. Cette dernière vient de décider de déposer une demande de Permis de construire qu'il projette de transmettre avec avis favorable.

Il demande aux membres du Conseil de bien s'exprimer sur ces dossiers.

Avis du Conseil: *Le Conseil unanime indique que notre commune soumise au RNU, bien qu'elle soutienne ces deux projets est tributaire du seul décideur que sont les services de l'Etat.*

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention:

11 - 1^{ère} COUPE D'ECLAIRCISSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE ROSIS

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil de la visite qu'il a effectuée sur le terrain de la forêt communale de Rosis en compagnie du 1^{er} adjoint et de J.P Boussagol, Technicien de l'ONF qui a en charge le suivi de la forêt communale de Rosis qui fait actuellement l'objet d'une première coupe d'éclaircie de **2 500 m³** de bois.

Il rappelle que cette coupe d'éclaircissement a été vendue aux enchères par la commune de Rosis pour un montant de Près de **20 000€**.

Il indique que ce bois est destiné à la réalisation de pâte à papier et de plaquettes pour le chauffage à partir de chaudière automatique à bois.

Avis du Conseil: *Le Conseil prend acte de l'information.*

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention: /

12 – MOULIN DE LA FAGE – PARTICIPATION AU CONCOURS « NOS MOULINS ONT DE L'AVENIR »

Monsieur le MAIRE indique aux membres du Conseil que lors d'une rencontre avec B.Azéma du LEP de Bédarieux et Bridget Petit, Présidente de l'association des moulins Auxilium, il m'a été proposé de répondre favorablement à la proposition de la Fédération française des associations de sauvegarde des Moulins (FFAM), de la Fondation du patrimoine et de la Fédération des Moulins de France (FDMF) et de concourir à l'édition 2014 du prix « Nos Moulins ont de l'Avenir » **qui est doté d'un prix de 5000€.** (Le Lep a déjà obtenu un premier prix au titre de ce moulin)

Il propose donc aux membres du conseil de l'autoriser à présenter la commune à ce concours, compte tenu que nous avons procédé à une restauration de qualité et par voie de conséquence, à la sauvegarde d'un moulin traditionnel non protégé au titre des bâtiments historiques dont la limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 septembre 2014.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier et d'en délibérer.

Avis du Conseil: *Le Conseil approuve cette décision de nature à valoriser cet ouvrage de grande qualité.*

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention: /

13 - OPUSCULE SUR L'HISTORIQUE LA RESTAURATION ET LE FONCTIONNEMENT DU MOULIN

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil de la parution prochaine d'un livret sur le fonctionnement du Moulin de la Fage qui paraîtra fin septembre, début octobre.

Il indique que ce livret d'une quarantaine de pages est un document tout public qui servira d'appui à notre dossier de concours « **nos moulins ont de l'avenir** », il sera proposé à la vente dans les O.T et les communes.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir fixer le prix à la vente au public à **2 €** et aux OT et Communes intéressées à **1,50€**.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du Conseil: *Le Conseil adopte les propositions du Maire.*

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention: /

14- CHAUFFAGE REFUGE COMMUNAL - DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil qu'en ce qui concerne les travaux d'installation des radiateurs et de toute la tuyauterie dans les deux bâtiments du refuge par les services du Greta de Bédarieux sont terminés.

Il indique que les travaux d'isolation des murs et de la toiture réalisée par notre employé communal ne sont pas totalement terminés, il reste une partie des murs et de la toiture à installer avant le plein hiver.

Il précise que dans le cadre des travaux de maîtrise de l'énergie, l'option (chaudière automatique à bois alimentée par « pellets ») que nous avons choisie, a déjà fait l'objet d'une demande de financement auprès de la Région après étude de la Cofor 34 et du département de l'Hérault. A ce jour non encore notifiées.

Il indique toutefois, que pour nous aider à financer cette opération d'un montant de **15 000€ HT**, il est intervenu auprès d'un parlementaire de notre département afin d'obtenir une aide au titre de la réserve parlementaire pour nous aider à financer cette opération.

Il indique que ce Parlementaire a émis un a priori favorable à notre requête et nous précisera la hauteur du financement alloué très prochainement qui pourrait être de l'ordre de **3 000 €**

Il indique également, qu'il y a lieu de délibérer sur le soutien d'un autre parlementaire qui a été sollicité et qui a accepté lui aussi de nous aider au financement de la chaudière à hauteur de **3 000€** également.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ces propositions, de l'autoriser à transmettre le dossier à ces sénateurs de l'Hérault pour nous aider à financer ce projet au titre de leur réserve parlementaire.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer.

Avis du Conseil: *Le Conseil émet un avis favorable au financement de ce projet par un sénateur au titre de sa réserve parlementaire.*

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention

15 - ORGANISATION DES FETES VOTIVES - RAPPEL DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil que suite aux récents incidents qui se sont produits en dehors de la fête de quartier de Compeyre tout proche du parking de Saint Barthélémy sur la commune de Saint Gervais entraînant des blessures graves à la personne victime de cette agression ,bagarre causée probablement par des jeunes en état d'ébriété avancé. A ce jour l'état de santé de cette personne peut être qualifié de satisfaisant. Une affaire judiciaire est néanmoins en cours, l'agressé et les agresseurs ayant respectivement déposé plainte.

Il indique que suite à cet incident, il a adressé un courrier à tous les Présidents d'associations organisant des fêtes de quartiers ou votives de bien vouloir respecter les termes de « la déclaration d'ouverture d'un débit de boisson temporaire », à savoir, fermeture de la buvette et de la manifestation à 2 h du matin (autorisation du maire comprise) et interdiction de vendre des alcools forts.

Avis du Conseil: *Le Conseil approuve le courrier adressé aux associations pour rappeler la législation en vigueur.*

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention: /

16 - A R S - AGENCE REGIONALE DE SANTE LR - SCHEMA DIRECTEUR D'AEP -

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil du courrier que vient de lui adresser l'ARS (Agence Régionale de Santé Languedoc Roussillon en réponse à une demande à laquelle a répondu en mai 2013 le SMOVL (Syndicat Mixte Vallée de l'Orb et du Libron) concernant le schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune.

Il indique que ce courrier précise notamment, que le document transmis présente beaucoup d'imprécisions et de points non abordés qui ne leur permet pas de juger de la situation actuelle de l'AEP communale.

Il nous précise que les points non traités et /ou peu ou mal abordés notamment concernant le périmètre d'étude le recensement de l'habitat, la potentialité des ressources, le respect des règles d'aménagement, la propriété foncière, la qualité des eaux, le traitement, et la distribution.

Il précise que l'ARS nous demande de nous rapprocher de notre BET de corriger et compléter le dossier et de leur adresser une nouvelle version .il propose donc d'en informer le SMBVOL et son technicien Yannis Gilbert afin qu'il nous précise la marche à suivre en la matière.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

Avis du Conseil: *Le Conseil approuve la décision du Maire de solliciter le SMBVOL pour suivre ce dossier.*

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention: /

17 - CCMHL – NOTIFICATION DU REVERSEMENT DU FOND NATIONAL DE PEREQUATION (FPIC)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de nous adresser Monsieur Le préfet de l'Hérault qui nous indique les modalités pratique de mise en œuvre du Fonds National de péréquation intercommunales et communales (**FPIC**) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées.

Il indique qu'en ce qui concerne notre commune nous sommes qualifié de communes défavorisée et de ce fait, dans le cadre de la répartition du **FPIC** nous serons prélevé d'un montant de **3 039 €** et devons reverser **5 406€** ce qui fait un solde de **2 367€** qui nous sera attribué et qui représente le montant reversé le plus élevé de notre communauté de communes.

Avis du Conseil: *Le Conseil unanime prend acte de l'information.*

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention:

18 - SITE MAJEUR – ETUDE DIAGNOSTIC CONCERTATION ET PROGRAMME D'ACTIONS

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil du dossier que vient de nous adresser le Président de la communauté de communes « Orb Jaur », qui concerne le projet de « **site majeur « Caroux et Gorges de l'Orb et du Jaur** », qu'ils sont en train d'élaborer avec « le Pays Haut Languedoc et Vignobles » et auquel ils souhaitent nous associer.

Il indique que ce type de projet, ne doit pas concerner que la commune de Rosis, mais aussi les autres communes de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.

Il précise qu'il va se rapprocher du président de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc pour évoquer ce dossier avant de rencontrer le Pdt du SM Hautes terre d'oc, lors de la réunion sur le tourisme, afin qu'ensembles nous examinions les tenants et les aboutissements de ce projet auquel nous n'avons été que peu associés.

Il se propose toutefois d'explicitier les avantages que nous pourrions avoir dans le cadre de ce projet de « **site majeur** » qui est éligible à des programmes européens notamment pour l'amélioration des hébergements touristiques.

Avis du Conseil: *Le Conseil prend acte de l'information et autorise le Maire en lien avec notre communauté de communes, à prendre toutes les dispositions de nature à faire partie intégrante du projet de site majeur*

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention: /

19 - PLU - REUNION TECHNIQUE AVEC L'ARCHITECTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil de la réunion qui aura lieu le 4 septembre avec l'architecte de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc pour examiner les nouvelles indications formulées par Monsieur Philippe Barjaud, notamment la création d'une OAP à Andabre (Orientation d'Aménagement et de Programmation) la révision du Zonage d'Assainissement ,et bien d'autres prescriptions liées à la promulgation de la loi d'urbanisme « ALUR » qui modifie substantiellement le contenu des PLU et de bien d'autres application encore.

IL indique que l'urbaniste va prochainement rencontrer la DDTM 34 qui ont eux-mêmes demandé un décryptage a la **DGALN** (Ministère) en raison de difficultés et d'interrogations. Nous en sommes là, l'urbaniste les rencontrera dès qu'ils en sauront plus, c'est important, surtout pour le sort des hameaux et écarts qui vont être encore plus règlementés qu'avant. (Passage en commission départementale obligatoire).

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

Avis du Conseil: *Le Conseil prend acte de l'information*

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention:

20 - CCMHL & HTE TERRE D'OC - ETUDE PREALABLE OPERATION PROGAMMEE DE L'HABITAT

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil de l'étude préalable à la mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) initiée par les Communautés de Communes de « la Montagne du Haut Languedoc », de « Sidobre val d'Agout » et « de Vals et Plateaux des Monts de Lacaune »

Il indique qu'un questionnaire nous a déjà été adressé et que le cabinet d'études en charge du dossier nous contactera à nouveau pour complément d'information.

Il précise que les délégués communautaires ont tous émis un avis favorable à la mise en place d'une telle opération.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette étude.

Avis du Conseil: *Le conseil unanime est favorable à la mise en place d'une telle OPAH.*

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention: /

21 - CESSION DE FONCIER NON BATI - VENTE GIL/REIMAT - DIA N° 2807

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil du courrier accompagné d'une DIA n°2807 que vient de lui adresser la DAFI/SOSC (ex Agence Foncière) qui nous informe de la vente GIL/REIMAT d'un grand ensemble de parcelles environ dix ha, dont certaines sont situées proches de notre propriété communale.

Il indique que l'agence nous demande si nous sommes intéressés deux possibilités s'offrent à nous **soit** nous exerçons notre droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur le tout ; **soit** nous sommes intéressés que par quelques parcelles auquel cas, nous devons tenter de négocier à l'amiable les parcelles qui nous intéresse et l'agence nous propose alors de nous aider.

Il précise qu'il a effectué une négociation directe avec l'acquéreur qui a formulé un avis favorable à la cession des parcelles ci-dessous indiquées).

Il indique que la commune serait intéressée dans le proche environnement de Compeyre par des « parcelles de terrain » cadastrées section **AC 82** (585m²) **AC 102** (790m²) **AC 103** (210m²).

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir examiner le dossier et de bien vouloir s'exprimer sur cette proposition et autoriser le Maire à négocier auprès de l'acquéreur les parcelles indiquées ci-dessus.

Avis du Conseil: Le Conseil ne souhaite pas que la commune préempte sur la totalité des parcelles proposées, mais souhaite acquérir à l'Euro symbolique la cession des parcelles indiquées ci-dessus.

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention:

22 – HEBERGEMENT LOCATIF COMMUNAL DE LA MAIRIE – REVISION DU LOYER

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil que la locataire du logement situé au-dessus des locaux administratifs de la mairie, souhaite une révision du loyer car elle ne souhaite plus utiliser le chauffage central de la Mairie.

Il précise que ce logement est actuellement chauffé par le chauffage central de la Mairie pour un montant de 70 € mensuel.

Il indique que cette personne envisage de s'équiper d'un autre système de chauffage et qu'il y a donc lieu d'accéder à sa requête. Toutefois les radiateurs resteront en lieu et place mais seront déconnectés du chauffage central général.

Il propose aux membres du Conseil de fixer le montant du loyer sans charge à 400€ mensuel et d'en délibérer.

Avis du Conseil: Le Conseil adopte la proposition du Maire.

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention:

23 - 10 ° RANDO COMMUNALE DE ROSIS -

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil que la 10° rando communale de Rosis aura lieu cette année le dimanche **21 septembre 2014** au départ de Douch en direction du point culminant du Caroux la bergerie le dolmen la table d'orientation la tourbière et retour sur Douch.

Il indique que comme l'an dernier la rando sera pilotée par René Magnaldi le ravitaillement pour la halte de Midi sera assuré par Fabrice, l'employé communal. La commune proposera un apéritif sans alcool aux participants.

Il précise qu'un flyer a été diffusé tout public. Je demande à tous ceux qui le peuvent de s'associer à cette rando « accessible à tous ».

Magali Cazals et René Magnaldi se contacteront pour faire une reconnaissance de l'itinéraire proposé et éventuellement le baliser.

Avis du Conseil: Le Conseil prend acte de l'information.

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention:

24 – PROGRAMMATION DES REUNIONS ET DES DEPLACEMENTS DIVERS

Le 2 septembre une réunion organisée par Pierre Escande Pdt de la commission environnement et Julien Ramond, sur les déchets ménagers, aura lieu à 10H à Castanet le haut.

Le 4 septembre Réunion avec l'architecte de la communauté pour faire le point sur le PLU communal, puis visite des immeubles communaux de la Combe et de Compeyre pour avis technique.

Le 11 Septembre réunion à Brassac (81) sur le Tourisme organisée par le SM Htes Terres d'Oc suivi d'un Comité Syndical à VIALAVERT Siège de la Com Com Vals et plateaux des monts de Lacaune.

Le 22 septembre, Invitation de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc pour participer **le 22 et 23 septembre** à la visite d'une communauté de communes de Limoges qui a mis en place la redevance incitative pour les ordures ménagères. (Le Maire et le 2^{ème} Adjoint Daniel Bourdon se sont inscrits).

29 septembre invitation à la 16^{ème} fête des jardins du réseau des jardiniers du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc

Le 8 octobre, Invitation pour participer en compagnie du Président du PNRHL au **Congrès des Parcs Naturels Régionaux de France**, au **Parc Naturel de la Forêt d'Orient à Troyes** qui se déroulera **du 8 au 10 octobre 2014**.

Le 24 novembre, Invitation de l'AMF pour Participer au Congrès des Maires **du 24 au 27 novembre 2014** à Paris.

Avis du Conseil: Le Conseil prend acte de l'information.

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention: /

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil que les prochaines **élections sénatoriales** auront lieu le 27 septembre 2014.

Il rappelle que seuls les grands électeurs et les délégués désignés, participent à ce scrutin.

Il précise que pour notre secteur **6 listes** se présentent avec pour tête de liste

- **Henri Cabanel** Conseiller Municipal de Servian Conseiller général de ce canton (**candidat du PS**)
- **Christian Bilhac**, Maire de Péret, Pdt de l'AMF et du Centre de Gestion (**sans étiquette**)
- **Robert Navarro**, Vice-Président du Conseil Régional, **sénateur sortant (sans étiquette)**
- **François Commeinhes**, Maire de Sète, conseiller Général (**candidat de l'UMP**)
- **Jean Pierre Grand**, Maire de Castelnaud (**sans étiquette**)
- **Raymond Couderc** sénateur sortant (**sans étiquette**)

Pour information et Avis du Conseil: Le Conseil prend acte de l'information.

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention: /

26 – ECOSITE - 15 000^{ème} VISITEURS A LA MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du succès de fréquentations grandissant de la Maison du Mouflon et du Caroux réalisée par la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc dans le cadre du 1er pôle d'excellence Rural qui, quel que soit la morosité économique ou météorologique ambiante, est en progression constante, ce qui démontre la réussite de cette réalisation.

Il indique que nous avons enregistré depuis l'ouverture de la MMC les résultats suivants.

Au 22/04/2011....nous avons fêté le **5000 ème visiteur**

En 2012.....**2 114 v**

En 2013.....**3 742 v**

A ce jour 31/8/2014 **3 898 v**, soit un total général de **14 754 visiteurs**.

Il précise que nous allons enregistrer d'ici la fermeture fin octobre, le **15 000 ème visiteur** depuis l'inauguration de cette Maison du Mouflon et qu'il pourrait être envisagé de fêter cet évènement, à la fois pour continuer à la promouvoir et profiter de cette occasion en lien avec la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc pour convier tous les professionnels du tourisme de notre zone et au-delà pour, faire la faire mieux connaître encore.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette proposition et d'en délibérer.

Avis du Conseil: Le Conseil approuve la proposition du Maire de fêter le 15000 ème visiteurs de la Maison du Mouflon et de convier les OT voisins.

Nombre de voix: Pour : 11 contre : / abstention: /

1. Questions posées par Magali Cazals conseillère municipale qui attire l'attention du Maire sur des propositions formulées par des administrés de notre commune qui souhaitent affecter des noms de rues dans le Hameau de Compeyre sur panneau bois ou ardoises.

Réponse du Maire : *Cette proposition peut être recevable, sous réserve qu'un plan d'ensemble général des rues de tous les autres hameaux ou villages de la commune qui le nécessite soit proposé. Il charge donc, Magali et Anne conseillères municipales, de nous préparer un état des lieux des hameaux susceptibles d'être concernés. Je rappelle que ce type de projet à un coût et qu'une fois que l'étude générale chiffrée sera faite, nous la proposerons aux membres du Conseil.*

2. A la question concernant la réalisation du jeu de boules proche du parking de Compeyre et du terrain de Carine Brun.

Réponse du Maire : *Nous nous sommes engagés à le faire et nous le ferons, ce n'est qu'une question de disponibilité de l'employé communal.*

3. Question Concernant les travaux de restauration de la Maison communale de Compeyre ;

- **Réponse du Maire :** *Je rappelle que nous avons décidé ensemble, qu'une aide à l'employé communal par des habitants du hameau faciliterait son travail lors de travaux lourds qui nécessitent de la main d'œuvre. Tout en sachant que nous devons prioritairement avant de procéder à l'isolation de la toiture et des murs, procéder à la pose des poutres (qui sont déjà sur place). Le plancher pour faciliter l'isolation de ce bâtiment, sera mis en place une fois les poutres posées. Nous avons sollicité conseil auprès d'un architecte pour déterminer l'emplacement le mieux approprié des sanitaires et des diverses évacuations.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h30
Tous les points de la séance ont été adoptés à la majorité.*

*La date de la prochaine séance du Conseil Municipal **aura lieu le 6 octobre 2014***



Jacques MENDES
Maire de ROSIS

Adresse mail domicile: ad.jacq.mendes@orange.fr

Adresse mail mairie: mairie.rosis@wanadoo.fr

Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19

site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>

